

Impôt sur le revenu—Loi

Si le député trouve ce processus trop long, il pourrait peut-être nous dire comment il l'écourterait. Je ne vois pas pourquoi il s'en prend au processus même par lequel le gouvernement consulte ouvertement les Canadiens sur ce qu'ils pensent de son projet et demande ouvertement au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de sonder l'opinion et de rendre compte des réactions recueillies. A quel point veut-il écourter ce processus? Préférerait-il un projet de loi hâtif présenté le lendemain du budget, même si nous devons par la suite nous retrouver en plein gâchis? Je ne le crois pas. Les simples citoyens ont ainsi la possibilité d'intervenir et de présenter leurs instances. Si le député n'aime pas cette façon de procéder, il pourrait peut-être nous en suggérer une meilleure.

M. Nickerson: Monsieur le Président, en ce qui a trait aux remarques au sujet du député du Yukon (M. Nielsen), j'ai cru comprendre que le député a été plutôt coopératif.

M. Evans: Non, il a refusé le consentement unanime.

M. Nickerson: Le député du Yukon a été plus que coopératif avec le gouvernement. En fait, il n'a pas insisté pour qu'un projet de loi soit présenté. Il a remercié le gouvernement pour ce qu'il avait fait dans la motion des voies et moyens. Il n'a pas été avare de compliments, surtout à l'endroit des députés de Mississauga-Nord (M. Fisher) et d'Ottawa-Centre. Il s'est conduit en véritable gentleman, comme d'habitude.

En ce qui a trait à la procédure suivie en l'occurrence, j'aurais aimé qu'un projet de loi provisoire fût présenté et que la population fût consultée de façon permanente. Le projet de loi, qui aurait pu donner lieu à plusieurs amendements, aurait pu être présenté le plus tôt possible après le dépôt de la motion des voies et moyens. Il aurait été très utile.

En plus de consulter la population, des firmes de comptables agréés, des spécialistes du droit fiscal et d'autres spécialistes, on aurait dû demander aux députés leur avis. Le gouvernement pourrait porter de temps à autre ces questions à l'attention de la Chambre, afin qu'elles puissent faire l'objet de débat au lieu d'attendre à la dernière minute alors que les députés ne peuvent pratiquement rien changer, comme dans le cas du projet de loi dont nous sommes maintenant saisis. Il est bon de consulter des professionnels de la fiscalité. Cependant, le gouvernement ne devrait pas pour autant essayer de circonvenir les députés, surtout ceux de l'opposition. Il ne devrait pas nous soumettre à un chantage en présentant un projet de loi à seulement quelques jours de la fin de l'année d'imposition courante et en prétendant alors que nous devons l'adopter très rapidement, puisqu'autrement nous empêcherions le fonctionnement normal du système fiscal au Canada. Ce n'est pas la bonne façon de procéder.

M. Fisher: Monsieur le Président, au cours de l'échange précédent, le député et moi-même nous sommes, sauf erreur, amusés à faire de la politique. Il est important de lui signaler

que nous ne devrions peut-être pas nous en prendre à ce processus avec autant de vigueur. Les choses mêmes qu'il a réclamées sont prévues dans cette démarche. Ainsi, en septembre, tous les députés auraient pu assister aux travaux du comité des finances et prendre part au débat. Ils auraient pu également participer à l'élaboration des mesures fiscales lors du débat du budget suivant la présentation du budget du 19 avril. Après le dépôt des documents de consultation, ils avaient tout le loisir de présenter des suggestions. En fait, ils auraient pu livrer leurs observations sur certaines de ces idées au cours des diverses journées d'opposition qui ont été consacrées à ce sujet.

Selon moi, le député devrait faire un peu plus attention lorsqu'il prétend que le processus est trop complexe, surtout lorsqu'on sait que le député de Saint-Jean-Ouest n'y est pas allé de main morte l'autre jour. Je suis désolé qu'il ait quitté la Chambre. Il s'amusait peut-être. Il n'était sans doute pas trop sérieux. Il sait que le processus est ouvert à ce stade-ci. C'est une question très sérieuse. Nous ne ferons qu'ajouter aux problèmes des contribuables en essayant de trop l'accélérer.

Nos fonctionnaires voudraient que les contribuables, les spécialistes et les députés débattent publiquement ces mesures fiscales en vue de les améliorer avant de les présenter à la Chambre. Il y a lieu de noter les consultations très libres qui ont précédé et suivi le budget et dont tous les députés peuvent être fiers.

M. le vice-président: La présidence rappelle au député de Western Arctic (M. Nickerson) que la période de dix minutes réservée aux questions et aux réponses est presque terminée.

M. Nickerson: Monsieur le Président, nous constatons ici que le parti d'en face se fait une idée assez étrange du bon fonctionnement du Parlement. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances s'est exprimé à peu près de la même façon que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) l'a fait cet après-midi en répondant à une question du député de Provencher (M. Epp). Elle a déclaré: «Oui, nous discuterons les règlements découlant de la loi canadienne sur la santé avec nos homologues provinciaux et avec les dix associations médicales et tous ceux qui sont intéressés de quelque façon, tous les groupes ayant des intérêts à défendre. Nous agissons au nom des ministères fédéraux et nous reviendrons au Parlement que nous placerons en somme devant un fait accompli.

• (1710)

C'est ce qui se produit au sujet des règlements découlant de la loi canadienne sur la santé et de la loi de l'impôt sur le revenu. A titre de membre de la loyale opposition de Sa Majesté, je ne crois pas que ce soit la bonne façon de procéder. Rien n'empêche le gouvernement de consulter les groupes particulièrement intéressés à un projet de loi mais, en même temps, les parlementaires devraient participer de près à l'élaboration de règlements de ce genre.